

ASSOCIATION « STOP 5G »

À l'intention des départements DETEC, OFEV, OFSP, ainsi que des communes

Nous sommes une association de citoyens soucieuse de préserver tant la santé de nos concitoyens que l'environnement dans lequel nous vivons et qui nous fait vivre.

Nous vous adressons cette lettre et les liens sur ces documents car, intéressés évidemment de très près à cette problématique de la **nouvelle norme de téléphonie "5G"**, nous avons constaté qu'il y a beaucoup de **données incomplètes ou inexactes** à ce propos.

La responsabilité en incombe principalement à la Confédération et aux opérateurs, qui semblent davantage soucieux des retombées économiques que de la santé de la population, ainsi que d'autres problèmes liés au déploiement de cette technologie.

Nous constatons qu'en particulier **l'aspect impact sur la santé** n'est pas traité de manière scientifique. Et cela se constate d'ailleurs dans le récent [rapport de l'OFEV](#).

Car les normes actuelles ne prennent en compte que l'effet d'échauffement dû aux ondes électromagnétiques, et ignorent complètement les effets biologiques, qui sont hélas bien réels. [Voir détails ici](#)

Cet effet a d'ailleurs été reconnu par [Swisscom dans un brevet déposé en 2004](#), qui dit (je cite) «*Il a donc été possible de montrer que la **radiation des systèmes radio mobiles** pouvait causer des **dommages au matériel génétique**, en particulier aux globules blancs dans le sang humain, pour lesquels **l'ADN pouvait être endommagé** et le nombre de chromosomes changé (**aneuploïdie**). Cette **mutation** peut donc, en conséquence, amener un **risque accru de cancer***». Et ceci, hors de tout effet thermique, c'est précisé dans le document.

Le **Conseil de l'Europe** a édicté une [Résolution N°1815 en mai 2011](#), qui dit très clairement :

1. **que les normes internationales** édictées par l'ICNIRP présentent de **graves faiblesses**
2. **que le niveau d'exposition** doit être abaissé à **0.6V/m** dans un premier temps, puis rapidement à **0.2V/m**.

Les opérateurs tentent même de faire augmenter les limites d'exposition aux rayonnements non ionisants (20V/m au lieu de 6V/m) alors même qu'en France, pays qui a adopté la limite de l'ICNIRP à **61V/m**, l'**Agence Nationale des Fréquences (ANFR)** effectue annuellement des mesures sur plus de **trois mille points** du territoire français, et **s'inquiète lorsque la mesure dépasse 6V/m**, auquel cas elle travaille de concert avec les opérateurs pour **réduire l'irradiation en dessous de ce seuil de 6V/m**. [réf : [Rapport ANFR 2018](#)]

Pour rappel, au temps de la guerre froide, l'ambassade américaine à Moscou avait été soumise à une **irradiation par des micro-ondes à 6V/m**, ce qui avait déclenché des **problèmes de santé graves** chez les occupants de l'ambassade (**cancers** entre autres). **Il est par conséquent irresponsable de vouloir soumettre la population à une irradiation effective de 6V/m**.

Actuellement, **elle est bien inférieure**, selon l'information diffusée par **Swisscom** eux-mêmes [réf : « [Les immissions effectives au quotidien sont étonnamment faibles](#) »]

Qu'en est-il de la 5G ?

Avec la **5G**, nous sommes en présence d'un **nouveau protocole de communication**, qui n'a fait l'objet d'**aucun test scientifique neutre et indépendant** avant son introduction en Suisse à large échelle. **On le fait bien pour des médicaments**, mais pas pour la radiotéléphonie, en se basant sur des **raccourcis non scientifiques** comme "ce sont des fréquences connues" ou "des rayonnements non ionisants ne peuvent produire d'effets nocifs en dessous de la norme établie pour l'effet thermique". Les effets à moyen et long terme ne sont pas étudiés.

Un **signal radio de type 5G** étant **très complexe**, il ne **saurait être caractérisé** simplement par une **fréquence**. La **modulation**, maximalisée comparativement à la 4G, les **temps de montée très courts** du signal temporel, le **facteur de crête élevé**, les **changements de phase très rapides** à cause de l'énorme débit de données, l'augmentation des **largeurs de bande** utilisées, l'usage de **canaux multiples en simultané** et/ou du **duplex temporel** (« time division duplex », **TDD**), la **fréquence de répétition des paquets de données** (les « **ELF** », les extrêmement basses fréquences), l'usage de **faisceaux d'ondes dirigées**, et finalement la **puissance d'émission**, tout ceci augmente le facteur de risque. **Les effets biologiques et les pathologies** ont statistiquement **davantage de probabilité** de se produire. **Des études scientifiques neutres et indépendantes sont donc absolument nécessaires.**

Avis des médecins

De très nombreux médecins s'élèvent contre le déploiement de la 5G. En Suisse, la FMH a demandé qu'au minimum le principe de précaution soit respecté. [Un appel rédigé par plus de 170 scientifiques demandant un moratoire sur la 5G](#) a été lancé.

Aux USA, la **Dr Sharon Goldberg** a dit ceci : « *Les **radiations du sans-fil ont des effets biologiques**. Point à la ligne. **Ce n'est plus un sujet de débat** [...] ces effets sont visibles dans toutes les formes de vie : plantes, animaux, insectes, microbes. Chez les humains nous avons une **claire évidence concernant le cancer**, il n'y a pas de question. Nous avons une **évidence de dommages à l'ADN**, de **cardiomyopathie** qui mène ensuite à **l'attaque cardiaque**, et d'effets **neuropsychiatriques**. Donc la 5G n'est pas un débat au sujet de savoir si ces effets biologiques existent. Ils sont clairement là. **La 5G mène à des coûts de santé qui seront insoutenables** [...] ces radiations provoquent aussi le **diabète**, par augmentation du taux de sucre dans le sang. Ceci n'est pas une opinion, c'est un fait validé scientifiquement ».*

[réf : « [Dr Sharon Goldberg témoigne sur la 5G \(Parlement du Michigan, 04/10/2018\)](#) »]

Une étude de laboratoire en cours concernant la 5G a démontré, sur des cellules humaines (fibroblastes), que des **ruptures d'ADN** se produisaient, ce qui n'était pas du tout le cas sur le groupe de cellules témoin. D'autres **modifications biochimiques** significatives ont été constatées. Les cellules-test en question ont été soumises à **une irradiation comprise entre 1 et 2V/m**, avec le **signal 5G d'une antenne Ericsson**, durant une période d'un mois.

Nous recevons beaucoup de témoignages crédibles de gens qui souffrent de l'activation de la 5G depuis le 18 avril 2019. Vous en trouverez quelques-uns à la fin de cette lettre.

Pression citoyenne de plus en plus forte

Un important [mouvement anti-5G](#) s'est développé depuis le mois de février 2019. Tout d'abord surtout présent en Romandie, il a maintenant atteint une [dimension nationale](#). Les gens sont à juste titre inquiets car ils se rendent de plus en plus compte qu'on leur cache la

vérité et qu'on tente de leur **imposer un standard dont ils n'ont pas besoin, qu'ils ne veulent pas** et qui aura un **impact négatif sur leur santé**.

La 5G nous est imposée sans aucun débat démocratique alors que notre santé est en jeu. La Confédération s'est arrogé la compétence exclusive de **juger de la dangerosité des ondes électromagnétiques**, et se base sur un [modèle toxicologique obsolète](#). C'est conforme à la législation mais **ne respecte pas les droits les plus élémentaires de la personne humaine**.

Je comprends bien que la position de la Confédération soit inconfortable car d'un côté il y a la pression exercée par les opérateurs et les milieux économiques, et d'autre part la **nécessité de prendre en compte l'avis de la population et la nécessité de la protéger contre une irradiation excessive qui on le sait, sera nuisible**.

Un nombre **grandissant de municipalités** en Suisse **refuse les installations d'antennes 5G**, y compris les **modifications d'antennes existantes** avec des antennes compatibles 5G. Bien que ceci soit peut-être contournable juridiquement, cela **ralentit le processus de déploiement**, permet de se renseigner auprès de **sources non influencées par l'économie**, éventuellement de connaître le résultat d'études scientifiques sérieuses et indépendantes.

Responsabilité

Actuellement, les opérateurs sont **dégagés de toute responsabilité** concernant l'impact sur la santé de leurs équipements. Ni la Confédération ni les cantons n'assument une quelconque responsabilité non plus. En dernier ressort, c'est donc le **propriétaire du terrain ou la commune** (et l'administration qui délivre le permis de construire) **qui assument cette responsabilité**. Actuellement, du moment que les valeurs limites sont respectées, le propriétaire peut se considérer comme dégagé de ladite responsabilité, mais cette **situation est susceptible de changer** en fonction des éléments suivants :

1) l'irradiation due aux installations de 5G : le département de métrologie (METAS) a édicté une [procédure de calcul et de mesure](#) des antennes adaptatives qui sont utilisées pour la 5G. Toutefois cette procédure est sujette à caution car a) elle ne tient **aucun compte des effets biologiques**, elle est basée uniquement sur une mesure de puissance reçue, b) elle utilise une technique de calcul et de mesure qui n'a pas été validée au niveau international, et c) comme des **mesures moyennées** (ou des **facteurs de réduction**) vont être appliqués, cela conduira à **sous-estimer encore plus le rayonnement réel** (voir exemple plus loin, page 6).

On ne sait donc pas exactement à quoi on expose la population avec la 5G.

Ni de l'importance de **l'impact sur la santé**, particulièrement à **moyen et long terme**. On ne s'est pas non plus préoccupé de l'impact environnemental sur les oiseaux, insectes...

2) la science évolue constamment. Dès que la **relation causale** entre l'exposition aux ondes des stations de base de téléphonie mobile et un **effet sanitaire** sera prouvée, **les procès s'ouvriront en cascade**. Comme avec le tabac et l'amiante.

Résistance populaire

En Suisse, un **nombre élevé de permis de construire** et/ou de modifications d'antennes ont été **sujets à opposition**. La [valeur immobilière des biens au voisinage des antennes diminue](#), au grand dam des propriétaires, et les locataires déménagent.

Aux USA des **procès sont actuellement en cours contre les opérateurs** de téléphonie mobile, avec des montants astronomiques à la clé. Le célèbre cabinet d'avocats Erin Brockovich a rejoint aussi les rangs des opposants à la 5G.

Le "**5G Crisis Summit**" (réunion de crise concernant la 5G) a eu lieu en août 2019. C'est un sommet mondial réunissant des **scientifiques spécialistes des effets sur la santé des ondes électromagnétiques**, médecins, personnalités du monde politique.

Partout dans le monde l'opposition à la 5G se renforce. Des villes entières la refusent. En Suisse, de nombreuses communes ont refusé la 5G sur leur territoire. Le 25 janvier 2020 240 manifestations de protestation ont eu lieu simultanément dans 36 pays.

Une **association STOP5G** a été créée, ainsi qu'une association nationale de protection des personnes et de l'environnement contre les ondes électromagnétiques, **frequencia**. **Deux initiatives fédérales sont en cours, et au moins trois autres vont suivre.** (mobilfunkhaftung.ch, initiative-5g.ch, frequencia.ch...)

Mais alors que faire ?

Y aurait-il une solution ? La réponse est OUI.

Techniquement, la situation actuelle est **absurde**. On tente en effet d'obtenir **une liaison sans-fil en INTÉRIEUR avec des antennes situées en EXTÉRIEUR**, au prix d'une forte irradiation. **C'est comme si, au lieu d'avoir des luminaires chez soi, on ne comptait que sur l'éclairage public, avec des lampadaires surpuissants, pour s'éclairer à l'intérieur.**

Avec **l'augmentation des fréquences**, la situation **empirera** puisque justement ces hautes fréquences traverseront mal les murs.

La solution technique consiste donc à **séparer l'intérieur et l'extérieur**, et **assurer la connexion en intérieur** par câble/fibre optique, avec ou sans système sans fil au choix 3G, 4G, 5G, WiFi à 5GHz, au moyen de "**nano-cellules**" **émettant très faiblement**, de manière à **ne pas irradier les voisins contre leur gré**. Les nano-cellules pourraient être coupées à volonté. Comme il n'y aurait plus nécessité d'irradier l'intérieur des maisons pour assurer la connexion, les **antennes extérieures** pourraient voir leur **puissance abaissée** et l'irradiation globale du public, **réduite ainsi d'autant**. L'opérateur fournit la **liaison câblée par fibre optique** et chacun est **libre d'utiliser ou non un système sans-fil à très basse puissance qui n'irradiera pas les voisins** au-delà d'un seuil acceptable pour la santé.

Chacun serait alors libre de ses choix et ne les imposerait pas aux autres. On pourrait ainsi atteindre les **normes de sécurité préconisées par le Conseil de l'Europe (0.2V/m)**.

En l'état des connaissances actuelles, il n'est pas raisonnable de procéder au déploiement d'une technologie dont on ignore l'impact sur la santé.

Dans un deuxième temps, après une **validation scientifique sérieuse et indépendante** qui comportera aussi une **recommandation des seuils admissibles de protection au niveau biologique**, il sera éventuellement possible de **déployer cette technologie en mettant en œuvre le principe de séparation intérieur/extérieur**, avec des **valeurs d'irradiation réduites**

en intérieur **et** en extérieur, et surtout **sans l'imposer en intérieur et sans l'imposer partout en extérieur sans justification d'utilité.**

La 5G n'est pas indispensable

Pour répondre à ceux qui croient que « sans 5G il n'est point d'avenir », il est important de savoir que la **4G LTE actuelle est un standard évolutif** (LTE = Long Term Evolution) et que son débit peut être **augmenté de manière très significative**. L'argument comme quoi la consommation de données mobiles augmentera sans cesse est **fallacieux**, car le **nombre de smartphones arrive à saturation**, puisque presque tout le monde en a un. On nous dit que la 5G est indispensable pour faire face à l'**augmentation de trafic due au visionnage de vidéos en mobile**, mais ceci non plus **ne peut augmenter sans limite** car le temps à disposition est **forcément limité**. De surcroît, la **lecture de vidéos en ligne sur un appareil mobile ne saurait être considérée comme quelque chose de vital**, on pourrait donc lui donner une **basse priorité**. On sait que **80% du trafic mobile** provient en réalité d'appareils mobiles situés à l'**intérieur**, qui sont souvent utilisés comme **accès internet**. En routant ce trafic sur le réseau fixe via des « femto-cells » **on diminuerait d'autant la charge du réseau mobile**.

Les autres usages prévus pour la 5G sont souvent fixes : communication machine-machine au sein d'une entreprise, télémédecine, gestion de la production d'énergie... **toutes ces applications n'ont pas besoin d'un réseau mobile**. Et même si c'était nécessaire, un réseau sans fil peut toujours être installé dans une entreprise et connecté à la fibre optique pour l'accès internet. La seule exception pourrait être les **voitures autonomes**, mais **même pour cela le réseau actuel peut parfaitement suffire**, surtout si on l'améliore. En effet, de tels véhicules devront pouvoir **s'autopiloter sans l'aide d'un réseau**, fût-il ultra-rapide, pour **des raisons évidentes de sécurité. Donc pas besoin de 5G pour ces véhicules autonomes**.

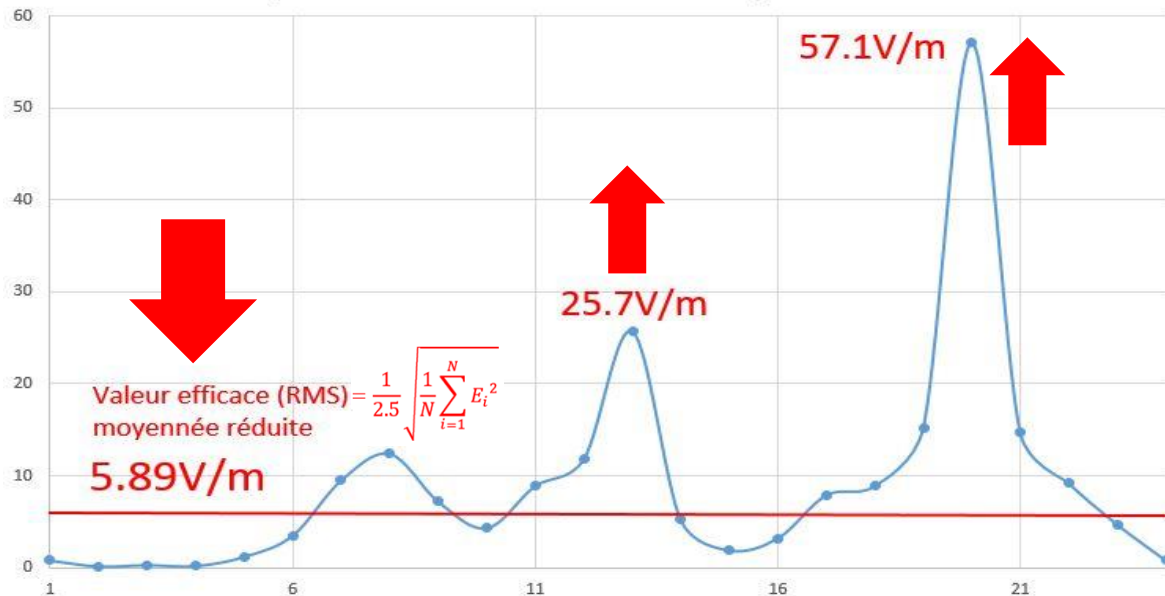
La 5G dite "millimétrique" (28GHz ou plus) n'est officiellement pas encore d'actualité ici, mais le sera peut-être d'ici peu de temps (2-3 ans?). **Elle posera encore d'autres problèmes car ses effets sur le vivant sont encore moins connus et encore plus sujets à caution**. En particulier, à cause de son extrême directivité et son incapacité à voyager sur des distances importantes, ce qui conduira inévitablement à une **nouvelle augmentation des puissances de transmission**. Des expériences ont montré que **l'utilisation de cette gamme d'ondes pouvait porter atteinte aux yeux et à la peau** selon la puissance utilisée, même en restant **bien en-dessous des normes actuelles de 6V/m**. Et l'ICNIRP, **organisme privé** qui édicte des **normes mondiales**, **[veut autoriser un échauffement des tissus jusqu'à 41°C](#)** ! Et **aucun effet non thermique** n'est pris en compte, **malgré toutes les études disponibles**.

La Confédération reconnaît pourtant l'existence des phénomènes non-thermiques:

« Des recherches ont abouti à des observations plus ou moins bien étayées montrant d'autres effets biologiques qui ne peuvent être imputés à un réchauffement. Des preuves suffisantes d'un effet sur les flux cérébraux ont été établies d'après des critères scientifiques. Quelques indices démontrent par ailleurs une influence sur l'irrigation du cerveau, un effet nocif sur la qualité du sperme, voire une déstabilisation du patrimoine génétique, ainsi que des répercussions sur l'expression des gènes, sur la mort programmée des cellules et sur le stress oxydatif des cellules. On ne sait toutefois pas quelles en sont les éventuelles conséquences sur la santé, ni s'il existe des valeurs seuils en termes d'intensité et de durée du rayonnement. » [réf : **[lettre de la Confédération adressée aux communes](#)**]

Méthode de calcul du rayonnement : Selon le rapport de l'OFEV, ce calcul pourrait être fait par une **moyenne sur 24h des émissions** des antennes 5G, assortie encore d'un **facteur de réduction** (prévu: 2.5) pour tenir compte du fait que l'antenne n'émet pas toujours à pleine puissance. Ceci est à nouveau **basé uniquement sur l'effet thermique**, et n'est même pas acceptable scientifiquement puisque cette méthode **autorise d'avoir des maxima très élevés** pendant un temps, prétendument « compensés » par des émissions plus faibles le reste du temps, par exemple durant la nuit. On peut donc avoir, comme dans l'exemple ci-dessous, une **valeur finale de 5.89V/m (donc dans les normes)** avec des **maxima très élevés à 25V/m et 57V/m pendant une heure**, donc très nocifs.

Exemple : irradiation en V/m en fonction du temps (heures)
et valeur efficace moyennée réduite d'un facteur 2.5 => 5.89V/m

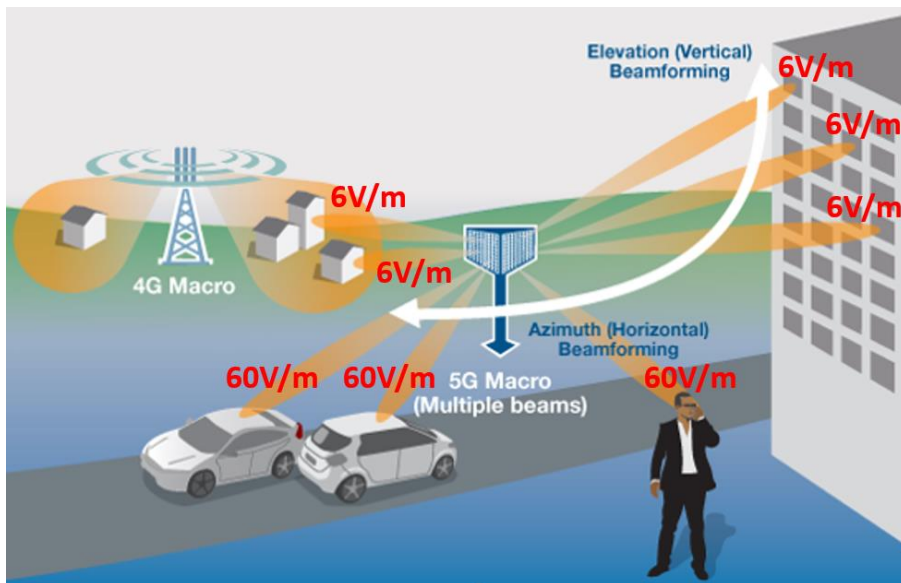


Concernant cette mesure des rayonnements, le **Conseil Fédéral** avait en effet communiqué ceci, le **12 mars 2018** déjà : *"Il est toutefois envisageable d'adapter les méthodes de mesures et de calcul pour les limites préventives des émissions. Cela permettrait une augmentation modérée de la capacité des sites existants, et cela sans modifier l'ordonnance précitée et en maintenant inchangées les valeurs limites d'immissions. Le déploiement initial de la 5G, dans l'attente d'une éventuelle révision future des valeurs limites, sera ainsi facilité."*

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20185209>

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) doit mettre au point ce que l'on appelle des moyens de contrôle permettant de calculer les valeurs de rayonnement des nouvelles antennes 5G. Le Département de Métrologie de la Confédération (METAS, www.metas.ch) a publié un rapport sur la façon de faire des mesures d'antennes adaptatives 5G, mais ce rapport n'est pas utilisable tel quel car certains paramètres de calcul ne sont pas fixés et devront l'être ultérieurement. La méthode préconisée est de plus sujette à caution, car elle ne repose pas sur des bases reconnues au niveau international. Elle peut conduire à une **sous-évaluation des rayonnements réels**, particulièrement des valeurs crête.

La méthode utilisée par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences en France) qui consiste à bloquer un faisceau de données suffisamment longtemps pour pouvoir être mesuré, semble beaucoup plus proche de la réalité et **aboutit à des valeurs élevées** de rayonnement effectif. [Document de référence ici](#). La méthode utilisée est décrite dans §4.1 et §4.2.



En effet, la puissance des faisceaux directs du «*beamforming*» des antennes adaptatives pourra être **individuellement ajustée** de façon à produire **6V/m au niveau de l'utilisateur**, ce qui n'est pas du tout le cas à l'heure actuelle, on n'a de telles valeurs que dans les LUS (lieux d'utilisation sensible)

les plus proches d'une antenne, et beaucoup moins lorsqu'on s'en éloigne. Globalement cela correspond donc à **une augmentation de l'irradiation de la population** puisque nous serons irradiés au maximum possible. De plus, cette **valeur maximum de 6V/m** sera assurée sur la base d'un **calcul moyenné**, avec des **facteurs de réduction** supplémentaires, **ce qui augmente encore la valeur globale d'irradiation**. Il est également important de noter que les **ondes électromagnétiques ont un impact prouvé sur l'immunité** et en particulier sur les **infections virales**. La 5G, en ajoutant encore à l'irradiation actuelle comme expliqué ci-dessus, peut donc amener des **conséquences fâcheuses et imprédictibles sur la santé**.

Le Conseiller d'Etat fribourgeois Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, et vice-président de la Conférence des directeurs cantonaux du bâtiment (BPUK), où il est responsable du sujet de l'implantation des antennes 5G, a dit « **On risque de donner des autorisations à des endroits qui ne rempliront plus les conditions plus tard** ».

CONCLUSIONS

- Au vu de **l'absence d'études scientifiques indépendantes et neutres sur la 5G**, et de ses **impacts probables** sur la santé, **son déploiement sur le territoire communal est fortement déconseillé**. Un avis officiel de la Confédération (DETEC ou OFEV) ne saurait par ailleurs remplacer lesdites études, **qui restent indispensables**.
- **Des mesures sont souhaitables pour réduire l'électrosmog** en intérieur et en extérieur en tirant parti de la fibre optique ou du câble. Des installations sans-fil idoines et non invasives chez les particuliers sont également souhaitables (déclenchables à volonté).
- **Respecter les limites mentionnées dans la [Résolution N°1815](#) du Conseil de l'Europe**.

Nous espérons que ceci aura pu apporter une vision nouvelle et éclairante à cette problématique très actuelle du déploiement de la 5G et que les problématiques liées à l'impact sanitaire et environnemental puissent être davantage prises en compte.

Meilleures salutations,

ASSOCIATION STOP 5G – c/o Olivier Bodenmann, Grand Record 21, 1040 Echallens

stop5g.ch@gmail.com – site web : www.stop5g.ch

ANNEXE: Témoignages de personnes après l'installation de la 5G

- « Depuis une semaine après le 18 avril, j'ai des maux de tête insistants (je n'en ai jamais), des douleurs au cœur jamais éprouvées et des acouphènes hyper forts, quelque chose que je n'ai jamais eu non plus. Dans mon entourage, je remarque les mêmes phénomènes et également des insomnies particulièrement coriaces ».
- « Maux de tête tous les matins au réveil. Systématiquement ».
- « J'habite au 11 rue du Léman à Genève et il y a une antenne 5G pas loin à la rue du Mont-Blanc. Je dors habituellement "comme un bébé" et je n'ai aucune sensibilité aux antennes 4G ou wifi... je dors à côté de mon wifi allumé et je n'ai jamais eu de problèmes. Je suis très surprise de voir que depuis l'activation des antennes 5G, il m'est venu progressivement un acouphène aigu dans l'oreille interne.. un sifflement continu... et des maux de tête et insomnies. En 45 ans, c'est la première fois que je souffre d'insomnie et j'ai une très bonne santé. Je fais du sport, j'ai une vie saine et équilibrée. Je vois bien que cela me dépasse et que cela ne vient pas de moi directement ».
- « Je dors moins profondément et je me réveille régulièrement après environ 4 heures. Alors je ne peux plus m'endormir. Pendant la journée : engourdissement dans ma tête, manque de concentration ou des étourdissements, parfois un léger mal de tête. Quand je ne peux plus dormir, je dors au sous-sol. Là, je peux dormir normalement après que le corps se soit calmé ».
- « Je n'ai jamais été sensible aux EM, mais depuis mon exposition du 17.4 au 25.4 à l'antenne de Champéry, je ressens ceci : acouphènes qui augmentent au fur et à mesure de l'exposition, jusqu'à devenir insupportable. Hyperactivité, confusion totale dans mon esprit, perte d'attention constante, impossibilité de se concentrer, tensions musculaires dans la mâchoire, sensation de coup de soleil une fois hors du rayonnement, insomnies, ou/et réveil brutal après 2h de sommeil, stress intérieur, transpiration excessive ».
[Note : cet homme a dû quitter Champéry définitivement]
- « Avant je pouvais travailler sur le réseau 4G et WIFI sans jamais avoir eu mal à la tête une seule fois. Depuis le 19 avril, je sens quasi constamment cette pression à l'arrière de la tête ».
- Depuis certaines modifications du réseau, nous avons eu par chez nous la mauvaise surprise de constater que les bois de la Lignère à Gland (auparavant testé par notre appareil et majoritairement sans ondes) sont à présent totalement baignés dans les ondes de l'antenne 5G de la plage de la Dullive. Si en apparence l'intensité des ondes n'est pas très forte (2 leds vertes selon notre appareil ENV RD-10), ce qui ressemble à l'exposition du wifi des voisins chez nous, j'ai en revanche constaté des maux de tête très spécifiques (une douleur aigüe en haut du crâne comme si on essayait de percer un trou dedans), lesquels arrivent en 15 à 20 minutes si je suis exposée. Je ne suis pas électrosensible ou intolérante aux ondes. Cette douleur spécifique s'est manifestée chez moi en premier sur l'autoroute, après l'installation des premières 5G.
- Depuis mon retour de vacances fin août 2019, j'ai eu beaucoup de maux de tête, de la pression sur la tête et les oreilles, des acouphènes, des ganglions lymphatiques gonflés, un front partiellement chaud et de légers vertiges. On a toujours l'impression d'être au début d'une grippe le soir. Tout cela se passe toujours les jours ouvrables au bureau, mais pas à la maison. Augmentation au cours de la journée mais amélioration le lendemain matin. J'ai trois antennes très près de mon bureau, dont une (3G et 4G jusqu'à présent) a été mise à niveau avec la 5G à une distance d'environ 30 mètres depuis le 14 août (pendant mes vacances). Une antenne encore plus proche (environ 20 mètres) rayonne 4G et une antenne légèrement plus éloignée (environ 65 mètres) rayonne 3G. Avant le 14 août 2019, je n'avais aucun problème notable avec les antennes et le WiFi. Maintenant, je n'en peux plus et je ne peux plus utiliser le WiFi à la maison.
- ... Hier, j'ai parlé avec un ex-employé de Swisscom qui y a tenu une place importante pendant 10 ans. Il n'était pas du tout surpris des problèmes de santé dus aux ondes, m'a dit qu'il s'inquiétait pour moi car les fréquences vont être augmentées et que beaucoup de gens ont des ennuis de santé sans savoir que ceux-ci sont dus aux ondes téléphoniques. Il m'a aussi dit qu'il y aura de plus en plus de gens impactés. Enfin, il m'a confirmé que les opérateurs font ce qu'ils veulent sur les parcelles qui leur appartiennent.